

2020

REGLEMENT
CHAMPIONNAT
DE LIGUE
NOUVELLE-
AQUITAINE



MINI KIDS

POUSSINS

BENJAMINS

MINIMES

CADETS

ESPOIRS



Epreuves au calendrier

Le Championnat de Ligue Enduro Kids se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO.

Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le code sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du championnat de France d'enduro de l'année.

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Date	Lieu	Dépt	Moto-club
04/04/2020	BOUILLAC	82	BOUILLAC MOTO SPORT
16/05/2020	ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	33	MC LES AS DU GUIDON
06/06/2020	CAUNEILLE	40	UNION SPORTIVE DE CAUNEILLE
13/06/2020	ST LAURENT LES EGLISES	87	AM AMBAZAC
22/08/2020	ROANNES ST MARY	15	MC TRACAUTERMES de MARCOLES

Attention : Les engagements pour l'épreuve du 22 août à Roannes-St-Mary seront disponibles sur le site Moto TT

SOMMAIRE

Article 1. Définition	Page 2
Article 2. Catégories et numéros de course	Page 2
Récapitulatif des conditions d'accès	Page 3
Article 3. Les concurrents	Page 3
Article 4. Engagements et inscriptions	Page 4
Article 5. Protection des pilotes	Page 4
Article 6. Machines	Page 4
Article 7. Contrôles administratifs et techniques	Page 5
Article 8. Déroulement des épreuves	Page 5
Article 9. Procédure de départ	Page 6
Article 10. Récompenses	Page 7
Article 11. Classement	Page 7
Article 12. Réclamation	Page 7
Article 13. Officiels	Page 7
Article 14. Règles Environnementales et Comportementales	Page 8
Article 15. Chronométrage	Page 8

1. DÉFINITION

La Ligue Motocycliste de Nouvelle-Aquitaine avec le concours et sous la responsabilité de la Commission Régionale d'Enduro, met en compétition des manifestations dénommées ENDURO KID donnant lieu à un championnat de ligue.

Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques et de sécurité de l'Enduro.

2. CATEGORIES ET NUMEROS DE COURSE

2.1 Les catégories du Championnat Enduro Kid sont les suivantes :

Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc max, boîte à vitesse mécanique)

- Age mini : avoir 7 ans la veille de l'épreuve
- Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier

Benjamins (de 9 à 10 ans – 90 cc maximum)

- Age mini : avoir 9 ans la veille de l'épreuve
- Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier.

Minimes (de 11 à 12 ans – 85 cc 2T ou 150cc 4T maximum) –

- Age mini : avoir 11 ans la veille de l'épreuve
- Age maxi : ne pas avoir 13 ans au 1er janvier.

Cadets (de 13 à 15 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum)

- Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve
- Age maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier.

Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

- Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve
- Age maxi : ne pas avoir 17 ans au 1er janvier.

Des dérogations à ces différentes catégories d'âges pourront exceptionnellement être accordées par la Commission d'Enduro aux pilotes qui en feront la demande.

Les pilotes âgés de 17 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat (125 cc 2T ou 150 cc 4T) pourront également participer aux épreuves, mais ne pourront en aucun cas marquer des points au Championnat.

L'ordre de départ de la 1^{ère} épreuve se fera dans l'ordre de numéro, puis dans l'ordre du classement provisoire scratch de l'année en cours.

Un moniteur breveté d'état sera présent sur toutes les courses.

2.2 Les numéros de course :

Les pilotes s'engageant à l'année choisiront leur numéro de course dans une grille allant du n° 1 au n° 999. Une fois validé, le numéro de course restera identique pour toute la saison, quelle que soit la catégorie.

Plaques et numéros de course : Les couleurs de plaques sont ainsi définies : - Benjamins : plaque noire, numéro blanc - Poussins : plaque bleue, numéro blanc, - Minimes : plaque jaune, numéro noir, - Cadets : plaque verte, numéro blanc, - Espoirs : plaque blanche, numéro noir.

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS D'ACCÈS

Catégories	Agés	Description	Cyl 2tps		Cyl 4 tps		N°	Plaques
MINI KIDS	6 – 8	Démonstration	50	65	-	-		
POUSSINS	7 – 10	7 ans la veille de l'épreuve 10 ans au 1 ^{er} janvier		65	-	-	n° 1 à 999	Fond Bleu N° Blanc
BENJAMINS	9 – 10	9 ans la veille de l'épreuve 10 ans au 1 ^{er} janvier		90	-	-		Fond Noir N° Blanc
MINIMES	11 – 12	11 ans la veille de l'épreuve 12 ans au 1 ^{er} janvier		85		150		Fond Jaune N° Noir
CADETS	13 – 15	13 ans la veille de l'épreuve 15 ans au 1 ^{er} janvier		85		150		Fond Vert N° Blanc
ESPOIRS	13 – 16	13 ans la veille de l'épreuve 16 ans au 1 ^{er} janvier		125		150		Fond Blanc N° Noir

3. LES CONCURRENTS

Les concurrents pourront participer au Championnat Nouvelle Aquitaine d'Enduro Kid à condition d'être titulaire d'une licence NJ, NCO délivrée par un Moto Club de la ligue Nouvelle Aquitaine affilié à la FFM pour l'année en cours.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes hors Ligue titulaires d'une licence annuelle ou d'une licence une manifestation mais ils ne marqueront pas de point au Championnat de Ligue Enduro Kid de la Nouvelle Aquitaine.

4. ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions gérées par le moto-club organisateur, selon le règlement particulier, se feront sur le site internet www.engage.sports.com.

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire ou par chèque.

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

Engagement à l'année :

- 30 € pour la catégorie Mini Kid
- 45 € pour les autres catégories (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Espoirs)

Les engagements à l'année seront ouverts jusqu'au 15 mars inclus.

Engagement épreuve par épreuve :

- 40 € pour la catégorie Mini Kid
- 55 € pour les autres catégories (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Espoirs)

Les engagements épreuves par épreuves seront ouverts à partir du 16 mars et clos 4 jours avant l'épreuve.

5. PROTECTION DES PILOTES

Les pilotes devront être équipés :

- d'un casque * avec la norme ECE 22/05,
- d'une protection pectorale : la norme EN 14021 ou 1621-3,
- d'une protection dorsale : la norme EN 1621-2 est obligatoire,
- d'un gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) : EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées.
- d'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées),
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente,
- d'un pantalon renforcé,
- d'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

*Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état pourront être retirés par les Commissaires Techniques. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par le Directeur de course.

6. MACHINES

Les cylindrées imposées vont de 50cc à 150cc 4tps maximum, munies d'une boîte à vitesses (cylindrées aux normes des constructeurs).

Les motos automatiques sont acceptées.

La moto doit être propre.

...

Les Commissaires Techniques vérifieront principalement :

- La présence de la protection du pignon de sortie de boîte
- La présence des embouts des poignées et du guidon
- La présence de la mousse de guidon
- Le niveau sonore suivant la discipline (méthode 2m max)
- Les leviers (ils ne doivent pas être cassés)
- Le coupe-circuit en état de marche
- Les couleurs et dimensions des plaques

7. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu, soit la veille de l'épreuve, soit le matin de celle-ci (voir règlement particulier de **l'épreuve qui sera disponible, en cours de saison, sur le site engage-sports et le site de la ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine**).

Des contrôles de cylindrées pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à charge aux pilotes de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires. Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrées devra présenter toutes les motos qu'il aura passé au contrôle technique et avec lesquelles il aura roulé.

Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine, le reste étant libre.

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives, aux horaires prévus, se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

8. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (ni même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif. La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc coureur.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale.

Il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes (voir les RTS). Après avoir parcouru la liaison, ils devront marquer un temps de repos avant de s'élancer dans la spéciale (voir les RTS).

Aucune mécanique ne sera réalisée par une personne autre que le pilote durant ce temps.

Dès la sortie de la spéciale, les pilotes devront ravitailler dans la zone de travail prévue à la mécanique et au ravitaillement à proximité du contrôle horaire et du parc coureurs.

Ils devront marquer une pause de 30 minutes minimum avant de repartir dans la boucle suivante.

Les liaisons doivent être parcourues sur des portions larges et très sinueuses en dehors de circuits tracés. Elles ne doivent pas être rapides.

Les difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes du plateau (sauf pour les Mini kids).

Un tracé de contournement doit être prévu pour toutes les difficultés.

Un contrôle de passage pourra également être mis en place dans la liaison.

Le délégué au Jury devra parcourir avec l'organisateur la totalité des liaisons et devra, si nécessaire, faire modifier le tracé. S'il le juge trop rapide ou avec des difficultés trop importantes ou dangereuses.

Des commissaires seront chargés d'aider les pilotes aux abords des zones de franchissement.
Des marshals en moto devront encadrer un groupe de 12 pilotes maximum, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci (au minimum un devant et un derrière).

Spéciale

La spéciale doit être entièrement balisée, comprise entre 3 et 10 minutes.

Il ne doit y avoir que des obstacles naturels, seul le relief du terrain peut être aménagé.

Une ambulance et un médecin (au minimum) doivent être présents près du départ de la spéciale.

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sera pas tolérée sur la totalité de la spéciale (sauf en cas de panne).

Aide extérieure : 1mn de pénalité (sauf en cas de Zone spéciale : une zone d'attente doit être balisée avant la spéciale. Elle permettra à tous les pilotes d'avoir le repos nécessaire indiqué dans les RTS.

La mécanique est autorisée dans cette zone et dans le temps repos imparti selon la catégorie du pilote.

Une fois cette zone franchie, ni les parents, ni l'assistance ne peuvent intervenir. Le pilote entre au départ de la spéciale seul. Sanction pour non respect des consignes : 1 minute de pénalité.

Le temps de liaison entre chaque spéciale ne pourra pas être supérieur à 30 minutes.

De retour, le pilote devra se reposer au minimum 30 minutes afin de repartir pour une boucle suivante.

Les pilotes ne pourront pas parcourir dans la journée :

- plus de 4 fois la spéciale pour les catégories Poussins et Benjamins
- plus de 5 fois la spéciale pour la catégorie Minimes et Cadets
- plus de 6 fois la spéciale pour la catégorie Espoirs

	Mini kids	Poussin	Benjamin	Minimes	Cadets	Espoirs
Nb. de Spéciales	3 maxi	4 maxi	4 maxi	5 maxi	5 maxi	6 maxi
Liaison Tps/km	≤ 30 min	≤ 30 min	≤ 30 min	≤ 30 min	≤ 60 min	≤ 60 min
Tps de repos	≥ 45'	≥ 45'	≥ 45'	≥ 45'	≥ 30'	≥ 30'

9. PROCEDURE DE DEPART

Un carton de pointage sera donné aux pilotes avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ.

Les pilotes partiront par groupe de 12 maximums, toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs.

Les pilotes devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.

Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.

Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.

Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer.

Au delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.

La présence des parents n'est pas autorisée dans le parc fermé et dans la zone de départ de spéciale et départ de CH sous peine de sanction, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes.

Si un pilote prend le départ en retard, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.

Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.

Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée. Au delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

10. RÉCOMPENSES

Les trois premiers pilotes se verront décernés un prix à l'issue du championnat, dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Espoirs.

11. CLASSEMENT

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités.

Le pilote ayant réalisé le plus petit temps est déclaré vainqueur de sa catégorie.

L'organisateur pourra accessoirement établir un classement Scratch regroupant tous les pilotes.

Pour chaque épreuve et pour chaque catégorie du Championnat de Ligue, les points seront attribués selon le barème suivant du 1^{er} au 15^{ème} : **20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1**

En fin de saison, les titres par catégorie seront décernés aux 3 premiers pilotes pilote ayant totalisés le plus grand nombre de points selon la méthode de calcul définie dans le présent règlement.

En cas d'égalité au classement général, les coureurs seront départagés en tenant compte du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc. et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant.

12. RECLAMATIONS

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demie heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture.

Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

13. OFFICIELS

Pour chaque épreuve, le Jury sera constitué d'un **Président du jury** (délégué de ligue) et de **deux commissaires sportifs**, représentant les membres votants.

Membres non votants :

- le Directeur de course
- le médecin
- l'organisateur
- le responsable du contrôle technique
- le responsable du chronométrage
- le Breveté d'Etat
- toute autre personne autorisée par le Jury.

14. REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 2 m x 1 m.

Le non-respect de ces règles entraînera les sanctions suivantes :

Non utilisation du tapis environnemental : 1 minute et/ou 50€ (contre bon pour un tapis à retirer à la Ligue Motocycliste de la Nouvelle-Aquitaine)

Les Tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera disqualifié.

Les roll-off sont autorisés.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression, etc.) des motos est strictement interdit. Sanction: 5 minutes de pénalité.

Tout bruit dans le parc coureur au-delà de 22 heures est interdit.

Sanction : 1^{ère} infraction = avertissement - 2^{ème} infraction = exclusion du pilote.

15. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des épreuves est libre choix de l'organisateur soit :

- Par un prestataire, l'organisateur lui réglera directement la facture (**transpondeur compris**).
- Par le chronométrage de la ligue si celui-ci est en mesure de la faire, un forfait de chronométrage sera facturé par la ligue, ce forfait comprenant les frais de déplacements des officiels et une participation à la modernisation du matériel de chronométrage (puces RFID, transpondeurs, décodeurs, écrans).

Les chronométreurs devront donner les résultats de l'épreuve le plus rapidement possible au jury qui devra approuver les résultats.

Le soir même ou le lendemain matin, les chronométreurs devront envoyer les classements à la secrétaire de la Ligue Zone Nord.

Adresse mail du secrétariat : secretariat.nord@lmna.email

Les classements devront être envoyés au format tableau (Excel) un classement scratch et un classement par catégorie, avec au minimum les informations suivantes :

Place	N° Pilote	Nom et Prénom	N° Licence	Type Licence	Club	Dépt	Ligue	Catégorie	Les différents temps	Temps des spéciales